

SEANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du 4 avril 1946.

Présidence de M. le D^r LAFON, Président.

Présents : M^{mes} d'Abzac, Berton, Dupuy, Médus ; M^{lle} Marton ; MM. Aubisse, Célerier, Champarnaud, Corneille, Ducongé, Granger, Lavaysse, Lavergne, Lescure, Rives et Secret.

Excusés : M^{me} Dartige du Fournet, MM. Dusolier et Lacape.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Sur la proposition du bureau, il est décidé que, vu la hausse persistante des frais d'impression, ce document sera désormais réduit à l'essentiel, afin de réserver le plus de place possible à l'impression des mémoires.

Nécrologie. — M^{lle} Anna Delbos, admise en 1938 et toujours assidue à nos réunions.

Remerciements. — M. l'abbé Jardel.

Correspondance. — Notre collègue, M. Jean-Paul Laurent, archiviste-paléographe, a adressé à M. le Président, un pressant appel en vue d'empêcher la démolition du beau morceau d'architecture que constitue à Excideuil, le mur de façade de l'ancien hôtel de Teyssières.

M. le Secrétaire général, indique que la Commission permanente des sites qui vient de se réunir à nouveau a demandé, sur le rapport de M. L. de Maleville, l'inscription d'urgence de ce monument à l'inventaire supplémentaire.

L'assemblée opine, elle aussi, dans ce sens, et adopte un vœu tendant à la conservation ou, tout au moins, à la réutilisation sur place, de cet ensemble orné du *xvii^e* siècle.

Au nombre des publications reçues, se trouve le *Périgourdin de Bordeaux* qui avait dû cesser de paraître en 1942. Un

Comité de rédaction, dont fait partie notre collègue, le Dr Grenier de Cardenal, aura pour tâche de continuer l'œuvre si bien commencée par le regretté Dr Balard.

Les *Mémoires de la Société des Sciences de la Creuse*, t. XXIX (1944) offrent un article très documenté de M. Bautier, sur les *Reinages de confréries*. Des traces sporadiques de cette coutume sont signalées dans la région du Périgord appartenant au diocèse de Limoges.

Un article de la *Gazette des Lettres* du 30 mars rend hommage à l'effort méritoire des Sociétés savantes de province et analyse aimablement le tome LXXII de notre Bulletin.

Toute une série de publications de la Smithsonian Institution et, particulièrement, les *War Background Studies*, consacrées aux pays d'Extrême-Orient et à l'Océanie, sont feuilletées avec intérêt.

M. le Préfet de la Dordogne a informé M. le Secrétaire général qu'il a transmis à qui de droit les vœux émis par la Société touchant la Vénus de Laussel et l'église de Faye.

Communications. — M. Jean DUMAS signale l'existence, chez M. le Curé de Boulazac, d'une plaque de cheminée provenant de la Daudie, commune de Saint-Laurent-sur-Manoire. Découpée en forme de « cuir », elle est épaisse, fort lourde et mesure 0.80 de long, sur 0.75 de haut. Elle s'orne d'un écu, surmonté d'une couronne de marquis, qu'on peut lire : « A la main posée en pal, accostée d'étoiles. »

M. Géraud LAVERGNE a extrait de la *Petite biographie des députés*, de Raban (Paris, 1826, in-24) les notices consacrées aux représentants de la Dordogne : il souligne l'intérêt d'une étude d'ensemble sur les parlementaires périgourdins depuis 1789.

M. E. DUSOLIER a copié aux archives départementales de la Gironde (E. 6608, f° 132) une procuration donnée par l'abbé de Chancelade, Révérend Père Antoine de Montardy, en vue de toucher la pension qui lui était due, à raison de son prieuré de La Fayette et de ses annexes de Salles et de Francs. L'acte est daté du 11 juillet 1539.

M. COUV RAT-DESVERGNES a adressé la bio-bibliographie de Jacques Le Lorrain, le poète savetier de Bergerac. M. le Secrétaire général en donne lecture, bien qu'elle ne rentre pas dans le cadre de nos travaux.

M. Lavergne, au nom de M. Gabriel PALUS, présente deux petites monnaies gauloises en argent trouvées en 1937 à la Butte-Sainte-Geneviève, près de Nancy ; l'une appartient aux Séquanes (Franche-Comté), l'autre à l'Est de la Gaule (légende SOLIMAR. = *Soulosse*, dans la cité des Leuques).

M. Jean SECRET, parlant d'églises qu'il a récemment visitées, insiste sur l'intérêt de la corniche à modillons sculptés de Limeyrat et sur le système adopté pour monter la coupole de Bauzens.

De M. GRANGER, l'assemblée apprend avec satisfaction que M. Maury fera le nécessaire pour conserver le vestige de la Croix-Blanche, qu'on voyait encasté dans le mur d'une échoppe de la rue Chanzy.

Admissions. — En qualité de membres titulaires : M^{me} LESCURE, rue d'Angoulême, 58, à Périgueux ; présentée par MM. L. Mercier et M. Fournier, félibre majoral ;

M. l'abbé GAUTIER, sous-directeur des œuvres diocésaines, cours Montaigne, Périgueux ; présenté par MM. le Chanoine Marquay et Corneille ;

M. François LATOUR, propriétaire, à Cubjac ; présenté par MM. Latour et Georges ;

M. MAZEAU, industriel, Allées de Tourny, Périgueux ; présenté par MM. Bitard et Lavergne ;

M. MERLY, directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, rue Gambetta, 78, Périgueux ; présenté par MM. le D^r Lafon et Corneille ;

M. le D^r SERIEYS, Allées de Tourny, Périgueux ; présenté par MM. le D^r Lafon et le chanoine Jarry ;

M. l'abbé TISSIÉ, curé-doyen de Brantôme ; présenté par MM. Jean Secret et Ribes.

— En qualité de membres associés :

M. Louis DESGRAVES, archiviste en chef de Lot-et-Garonne, cours Victor-Hugo, 17, Agen ; présenté par MM. Luxembourg et Lavergne ;

M. GARDIE, libraire, rue Fondaudège, 2, Bordeaux ; présenté par MM. Marcel Aubert, de l'Institut, et le D^r Chassaing.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

Séance du jeudi 2 mai 1946.

Présidence de M. le D^r Ch. LAFON, Président.

Présents : M^{mes} d'Abzac, Berton, Dartige du Fournet, Dupuy, Lescure, Médus ; M^{lles} Marton, Reylier, Veyssier ; MM. Aubisse, Brethé, Granger, Lacape, Lavaysse, Lavergne, Lescure, Mazeau, Rebière, Rives et J. Secret.

Excusés : MM. Dubut, Joseph Durieux, Dusolier et Mercier.

Remerciements. — M^{me} Dumont, MM. Gardie, Larue, Mazeau, Merly, Tissier et Véron.

Nécrologie. — M. le Marquis, Jehan du Mas de Payzac, agent général d'assurances, décédé à Bergerac le 17 décembre 1945 ; appartenait à notre Société depuis quinze ans : il y avait succédé à son grand-père et à son père. Il avait, comme eux, le culte du passé, inséparable de celui du Périgord. Accueillant à tous les chercheurs, il les aidait volontiers de ses conseils érudits. C'est lui qui a provoqué un mouvement d'opinion en faveur de l'aménagement d'un Musée dans la maison dite d'Henri IV, à Bergerac.

Correspondance. — La Société archéologique et historique du Limousin, qui fêtera le centenaire de sa fondation les 11 et 12 mai prochains, nous invite à envoyer un délégué pour

assister aux cérémonies prévues. M. le Président veut bien se charger de cette mission.

Une lettre de M. le Préfet de la Dordogne à M. le Président, en date du 10 avril, laisse peu d'espoir de voir la « Vénus de Laussel » restituée à sa patrie d'origine. Les circonstances qui ont accompagné l'entrée de cette œuvre au Musée de Berlin empêchent le Gouvernement de la réclamer au titre des restitutions. Toutefois, il a été envisagé, dès maintenant, de la faire figurer parmi les objets de compensation à soumettre à l'examen des Nations Alliées.

M. PEYRONY signale que, dès la création de la Commission de récupération, il avait fait une démarche dans le même sens que la Société.

Un communiqué du journal espérantiste hongrois *Sudhangarlanda Stelo*, relate l'importante découverte d'un cimetière néolithique de près de 900.000 m. carrés aux environs du village de Zengővárkony.

Il vient de se fonder à Strasbourg une « Société savante d'Alsace et des régions de l'Est », qui se propose de faciliter la publication de toute étude littéraire ou scientifique d'un intérêt régional. Elle a pour secrétaire-adjoint notre collègue M. l'abbé Glory.

Dons d'ouvrages. — M. COUV RAT-DESVERGNES offre à la bibliothèque de la Société la plaquette intitulée :

L'Heureuse conversion de deux ministres appelez M. Pierre Cellette cy devant ministre de Bergerac en Périgord et M. Gilles Rigot ministre de Clerac en Agenois... avec la Confession de Foy qu'ils ont faite et abjuration de l'hérésie Calvinienne en l'église de Périgord le XVI de may 1611. A Paris, par Antoine Vitray: M. C. XI. — (Réimpression de L. Perrin, Lyon, 1874.)

De son côté, M. Louis DESGRAVES, archiviste en chef de Lot-et-Garonne, fait à la Société l'hommage de ses Positions de thèse de l'Ecole des Chartes (promotion de 1945). Le sujet traité est : *L'Intendant Claude Boucher et l'administration de la généralité de Bordeaux de 1720 à 1743.*

Des remerciements sont adressés aux deux aimables donateurs.

Communications. — M. LE PRÉSIDENT présente un volume ayant pour titre : *Itinéraire descriptif ou description routière géographique, historique et pittoresque de la France et de l'Italie. Région du Sud-Ouest. Routes de Paris à Bordeaux, par Vaysse de Villers. Paris, Potey, 1818.* Ce guide présente quelque intérêt, comme en témoignent les passages consacrés au Périgord, et plus spécialement à Périgueux, lus par le D^r Lafon.

M. P. BARRIÈRE complète par un croquis d'ensemble sa note sur le village du Maine du Bost.

M. le Secrétaire général donne lecture de plusieurs communications.

L'une d'elles émane de M. Joseph DURIÉUX et retrace le rôle de Fénelon dans la guerre de Flandre (1709-1714). L'archevêque transforma son palais en hôpital militaire et s'attira l'estime reconnaissante des combattants. L'un d'eux, Louis Camus, chevalier Destouches, retient plus spécialement l'attention de notre vice-président, qui évoque aussi l'aimable figure du petit-fils du frère aîné de l'archevêque, Gabriel-Jacques de Fénelon (1688-1746), tué à la bataille de Raucoux).

Le marquis de Fénelon avait donné, en 1717 des *Aventures de Télémaque* la première édition conforme au manuscrit original de Fénelon (Paris, Delaulne, 2 vol. in-12).

Sur l'assertion que l'attribution du *Télémaque* à son véritable auteur ne fut faite qu'après son décès, M. Eug. AUBISSE rappelle que l'édition de la Haye (Moëtjens, 1700) nomme déjà l'auteur, et que celle de 1701 parut sous ses nom et titre d'archevêque-duc de Cambrai, etc.

M. E. DUSOLIER est à même de préciser que le chevalier Joseph de Roche, seigneur de Cavillac, dont parle M. Joseph Durieux dans le dernier n^o de notre Bulletin, était né le 16 mars 1739 au repaire noble de La Veille, paroisse de Saint-Martin de Ribérac, où semble bien être également né le fameux capitaine La Maurie, dont parle Brantôme (Voir B. S., H. H. P., tome LXIV, p. 85).

Il était fils de Pierre de Roche et de Marguerite Dignac, demoiselle du Cheyron, par qui le repaire de la Veille passa dans la famille de Roche. Joseph de Roche, si les registres paroissiaux ne comportent aucune lacune, était le neuvième d'une famille qui avait compté dix enfants en nombre égal des deux sexes. Il avait épousé, à Toul, demoiselle Rose Petitjean. En 1775, il ne lui restait qu'un frère des quatre qu'il avait eus : Pierre, alors en résidence à la Guadeloupe.

Notre vice-président possède dans ses notes, pour faire pendant au compte de fournitures établi par Jean-François Daumesnil, une reconnaissance de dette de 460 livres souscrite, le 27 octobre 1767, en faveur de Geneviève Buisson, dite Canadienne, marchande drapière de la ville de Ribérac, par le même seigneur de Cavillac et son frère, autre Joseph, sieur de La Veille, qui pourrait bien être le même personnage que « Monsieur de Puyroger ».

M. L. DESGRAVES a trouvé aux archives de la Gironde (C. 225) une supplique adressée à l'intendant Tourny par le juge de Saint-Privat-des-Prés, François Navarre ; lequel y rappelle que l'intendant Boucher décida d'établir à Ribérac un subdélégué, « soit à cause du fréquent passage des troupes qui y font halte (sic), soit pour accélérer le grand nombre d'affaires qui y surviennent ; Ribérac étant le centre de quarante paroisses... ». La création de ce rouage administratif remonterait donc aux environs de 1720 ; supprimé à une date qui n'a pu être précisée, il fut rétabli, ainsi qu'on sait, en 1762.

M. P.-J. DURIEUX a retrouvé, au tome VII des *Origines de la France contemporaine*, de Taine, p. 107, le texte d'une déclaration donnée à Paris, le 7 septembre 1793, par l'évêque constitutionnel de la Dordogne, Pierre Pontard. Quelques mois plus tard, ce dernier remettait ses titres sacerdotaux à la Société populaire de Périgueux.

Ce document qui éclaire le personnage, a échappé à son biographe, P.-J. Crédot.

M. le Président remarque que ce n'est pas le seul, Crédot n'ayant travaillé — sans grande critique — que sur des notes prises par l'abbé Audierne,

À propos de la découverte de sarcophages signalée par M. Peyrony, M. LAVERGNE rappelle qu'aux Masseries, (comm. de St-Pierre-d'Eyraud), fut trouvé en 1884 un sarcophage à fond d'auge en plan incliné (profondeur de 0^m37 à la tête et de 0^m40 aux pieds). Même disposition signalée par M. Hardy dans un sarcophage romain rencontré dans le préau du cloître de Saint-Front. (Cf *Bulletin*, t. XII (1884), pp. 305-306). La date proposée serait les III^e- IV^e siècles.

Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome XXVI (1899), pp. 280-281, il est question d'un registre, intitulé « Livre Noyr », que M. Ferdinand Villepelet avait acheté pour les archives de la Dordogne. Ce registre, est-il dit dans le procès-verbal, nous révèle le nom d'un évêque inconnu sur la liste épiscopale de Périgueux, « l'évêque Jean, qui se dit originaire de Bergerac ». En réalité, ce n'est pas l'évêque Jean qui a visé ou approuvé, en 1437 la reconnaissance faite par Peyr Compte, laboureur, à Berdot de La Lande et à Rixen Maurel, sa femme ; mais tout simplement Jean Evesque (*Johannes Episcopi*), clerc, natif de Bergerac, diocèse de Périgueux, par l'autorité impériale notaire public, qui a reçu l'acte et l'a transcrit dans le « Livre Noyr », le 27 septembre 1437 (f^o 2 verso). Il y a donc eu confusion entre le nom commun et le nom propre (au génitif).

M. E. BRETHÉ a eu la chance de trouver place Francheville le registre des délibérations de la Compagnie des notaires de Périgueux entre 1778 et 1791. Notre collègue observe qu'à cette époque, la corporation était représentée par 10 notaires, pour 5.000 habitants ; aujourd'hui il n'y a plus que 4 notaires pour une population de 45.000 âmes. Ces procès-verbaux permettent à M. Brethé d'entrer dans les détails du fonctionnement de la corporation. Il dira la prochaine fois quelle part les notaires de Périgueux ont prise, sur plan local, à la Révolution de 1789.

M. Brethé nous signale, en outre, dans *l'Amour de l'art* (n^o de mars 1946) une étude de M. Jardot sur le « Christ aux outrages » de l'église de Chancelade, tableau attribué au grand peintre lorrain, G. de La Tour,

M. GRANGER pose une question concernant le projet d'excursion de la Société à la grotte de Lascaux. Il sera demandé à M. de Chalup de fixer le bureau sur ses intentions définitives.

M. Jean SECRET a profité de ses vacances pasciales pour continuer l'inventaire des églises du Ribéracois et du Nontronnais : Faye, Bourg-du-Bost, Vendoire, Champagne et Fontaine, Cherval, Villars, Beaussac.

Il rend compte de l'ouvrage de M. de Laborderie, *46 églises limousines*, dont la Société a fait l'acquisition.

Assemblée annuelle. — Sur la proposition du Bureau, la date de l'Assemblée générale annuelle, qui, durant l'occupation avait été reportée au 1^{er} jeudi de juin, se tiendra désormais, conformément à l'article 15 des statuts, le lendemain de la Saint-Mémoire (27 mai).

Election. — M. PEYROL, contrôleur des Contribution directes, rue Gambetta, 4 à Dieppe (Seine-Inf^{re}) ; présenté par MM. Peyrony et Corneille.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE.

Le Président,
Dr Ch. LAFON.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD
du 27 mai 1946.

Présidence de M. le D^r Ch. LAFON, Président.

Présents : M^{mes} Berton, Dartige du Fournet, Dauriac, Dumont, Dupuy, Lescure, Médus ; M^{lles} Marton et Veyssier ; MM. Aubisse, A. et G. Bélingard, de Chalup, Champarnaud, Charet, Corneille, Ducongé, Estignard, Frapin, Granger, Lamongie, Lavaysse, Lavergne, Ménesplier, Palus, Rives et Secret.

Excusés : MM. G. Dumas, E. Dusolier, Lismonde.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Affaires administratives. — M. le Président donne la parole à M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pour la lecture du rapport moral sur la vie de la Société durant l'année 1945.

M. LE TRÉSORIER soumet à l'Assemblée le compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1945. Sa gestion est approuvée et il lui est donné *quittus*.

M. LE PRÉSIDENT est heureux d'annoncer que le Gouvernement a autorisé la Société historique et archéologique du Périgord à acquérir l'immeuble n° 16 de la rue du Plantier, qui fait corps en quelque sorte avec l'hôtel de Fayolle. Le décret d'autorisation porte la date du 28 mars 1946.

Sur la proposition du bureau, le Comité de publication prévu par l'article 2 du Règlement intérieur de 1907 est constitué de la façon suivante : M. le Président, M. le Secrétaire général, M. le C^{te} de Saint-Saud, M. D. Peyrony et M. Jean Secret.

L'Assemblée générale entérine la décision, précédemment prise, de porter la cotisation à 60 francs, (150 francs pour l'étranger) et le droit d'admission à 40 francs,

Elle approuve le relèvement, proposé par le bureau, du prix de vente des publications de la Société, ainsi que des ouvrages publiés par le Professeur Testut, sur l'histoire de Beaumont-du-Périgord. Ce tarif figurera sur la couverture du prochain *Bulletin*.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la préparation à l'excursion du lundi de la Pentecôte a été activement poussée. Il est en mesure d'indiquer l'itinéraire et l'horaire de cette promenade archéologique aux rives de la Vézère et à la grotte de Lascaux. Les adhésions à l'excursion ont déjà été reçues au nombre suffisant pour faire prévoir qu'il faudra fréter deux autocars. Le déjeuner sera pris à Montignac, après la visite de la grotte sous la conduite du conservateur, notre collègue M. Léon Laval. Le retour se fera par Losse et Belcayre, Sergeac et Castelmérle, le Moustier et Rouffignac : la Société tient à s'incliner devant les ruines de ce joli bourg sauvagement détruit par les Allemands en 1944.

Il est donné connaissance d'une lettre de M^{me} la Présidente de la Croix-Rouge, qui sollicite de la Société historique et archéologique un don de livres pour la bibliothèque de prêt créée par ce comité à l'hôpital de la rue Wilson et dans ses annexes et qui a pris une grande extension.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a maintenant la possibilité de donner rapidement satisfaction à la demande renouvelée de M^{me} Salgues, qui sera avisée sans délai de cette décision.

M. LE PRÉSIDENT invite nos collègues à se rendre nombreux à la projection d'un film sur le Périgord, qui passera au Marignan durant la semaine de la Foire-Exposition. Cette bande été a tournée sur l'initiative de la Chambre de Commerce de Périgueux, le scénario établi par notre secrétaire adjoint, M. Jean Secret : il fera dans plus de 3.000 salles une réclame de bon aloi à notre contrée si pittoresque et si riche en souvenirs de tous âges.

L'Assemblée apprend avec satisfaction que M. l'abbé Breuil, notre savant membre correspondant, a reçu solennellement à Londres la médaille Hudley, qui est comme le couronnement de sa belle carrière d'anthropologiste et de préhistorien.

Publications reçues. — Dans la *Revue Mabillon* d'avril-septembre 1940, « En marge de l'histoire de Cluny », M. le Chanoine M. Chaume, évoquant l'empire monastique constitué sous l'abbatiate de Saint Odon, y inclut un groupe aquitain de 7 monastères, dont celui de Saint-Sauveur de Sarlat (p. 49). L'introducteur de l'esprit clunisien dans cet établissement ne serait autre que le comte Bernard de Périgord, fils du comte Guillaume et frère de la comtesse Sancia : l'affirmation est un peu hardie.

Le Bulletin d'histoire monastique comporte un dépouillement critique des études concernant la province ecclésiastique de Bordeaux (nos 1481-1544), entre autres celle de dom Canivez sur Cadouin, au t. XI du *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*.

Les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. LXVII (1944), contiennent un remarquable article de M. Guy Souillet sur « Le peuplement et la mise en valeur d'une commune d'Ille-et-Vilaine de la préhistoire du Moyen-Age. » La connaissance parfaite du terrain en est l'élément fondamental, l'étude des noms de lieux s'y superpose ; conduite avec méthode et prudence, elle aboutit à des résultats précis, qui font de ce travail un modèle à suivre.

Dans la *Revue des études du Lot*, tome LXVI (1945), le Dr A. Cayla consacre à « l'Habitation rurale du Quercy et de ses alentours » une étude qui, note M. le Président, mériterait d'inspirer un travail analogue pour notre pays.

M. DE CHALUP observe qu'une équipe d'architectes est venue étudier l'habitation rurale en Dordogne et que leur travail est déposé au Musée d'Ethnographie et de Folk-lore au Palais de Chaillot, en attendant qu'il puisse être publié en volume.

Dans un article sur le château d'Ondredieu, près de Cazals, en Quercy, M. Cassot rappelle qu'il échut, par mariage, à Raymond de Pignol, sieur de La Carrière, conseiller et procureur du roi au siège présidial de Sarlat. Son oncle, Raymond, était doyen de la cathédrale de cette ville (v. 1749).

Une sœur cadette de M^{me} de Pignol d'Ondredieu avait épousé, en 1753, un bourgeois de Saint-Pompon, Jean Sipièrre. Les mariages étaient d'ailleurs fréquents dans ce pays de marche entre Périgourdins et Quercinois.

Dans un *Post-scriptum* à son « Essai sur une école de sculpture quercynoise autour de 1500 », M. J. Depeyre signale, dans la grande salle à manger du château de Giverzac (Dordogne), l'existence d'une cheminée de toute beauté, provenant du château de Calamane, près Cahors, et comportant le motif de la « Tour », qui est un symbole de la Vierge, emprunté à ses litanies.

Le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, tome LXVII (1945), publie, sous les signatures de M. M. J. Durieux et L. de Nussac, de « Simples notes sur J.-B. Sirey, Soulet et Gauthier d'Uzerche ». M. A. de Laborderie étudie « l'Architecture cistercienne en Limousin » à la lumière du beau livre que M. Marcel Aubert, de l'Institut, a consacré à l'architecture cistercienne en France. L'abbaye de Dalon est naturellement notée dans ce travail : il ne reste presque rien de cette fondation de Geraud de Salis : on sait, cependant, que son église avait, comme Obazine, un chœur terminé par une abside à 5 pans et 3 chapelles carrées sur chaque bras du transept.

Sous le titre : « Régionalisme et décentralisation », *Moun païs* de mai 1946 (n° 8) pose à ses adhérents et à tous les « Périgordins » les questions suivantes :

1° Etes-vous partisans de la décentralisation et du rattachement du Périgord à une grande unité administrative voisine ?

2° Si oui, le Périgord doit-il être rattaché à Limoges ou à Bordeaux ?

En 1940, le *Périgourdin de Bordeaux* avait ouvert une enquête analogue.

Le même numéro contient un éloge de notre collègue André Champarnaud, le meunier poète d'*Au tico-laco dou Mouli* : on ne peut que s'y associer.

Envois d'ouvrages. — Par M. le comte Drouet de la Thibauderie, sa plaquette, *L'Ordre militaire et hospitalier de*

Saint-Lazare de Jérusalem en Guienne du XVIII^e siècle. (Extr. de la revue « L'Histoire scientifique ».) S. l. n. d. in-8°, 12 p., où sont mentionnés, pour le Périgord, entre 1750 et 1772, les chevaliers de Saint-Lazare suivants : Annet d'Aubusson de Castelnovel, du château du Verger, en Périgord ; Florent Fayolles de Saint-Eront, du château de La Blénie, près Bergerac et comme encore vivants : Henri de Ségur, vicomte de Montazeau ; de Bars, seigneur de la Gazaille, à Carsac, près Sarlat ; Raymond de Chapon, sieur du Bâtiment, à Périgueux ; Marie-Louis-Antoine du Garric d'Uzech, au château de Montastruc, près Bergerac ; Gabriel Rochon de Queyssac.

Par M. H. ANSTETT, un tiré à part de ses *Notes sur les antiquités de Villefranche-du-Périgord*, (extrait du *Bulletin* de 1946).

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

L'ouvrage du R. P. Mouly, SS. CC., *Concordataires, Constitutionnels et « Enfarinés »*. En Quercy et en Rouergue au lendemain de la Révolution. Rodez, impr. Carrère, 1945. in-8°, 154 p. — touche aux questions étudiées dans la Dordogne, par G. Rocal, dans son beau livre : *de Brumaire à Waterloo*.

Communications. — M. E. DUSOLIER a envoyé une note qui rectifie et complète, en ce qui concerne l'église de Villetoxeix, l'*Exploitation campanaire*, de l'abbé Brugière et Berthelé.

Suivant un acte conservé aux minutes du notaire Mathias, (aux archives départementales), la refonte de la seule cloche existante fut décidée par l'assemblée des habitants le 24 septembre 1758.

Le fondeur Joseph Poincaré, après quelques démêlés avec le syndic de la paroisse, exécuta le travail le 17 mai 1759 et le lendemain, la nouvelle cloche fut bénite par le curé, Guillaume de Chauveron, assisté du chanoine Constantin, de Ribérac.

Une nouvelle refonte eut lieu le 6 juin 1778. La cloche bénite le 9 juin pesait 1220 livres. Le parrain était Messire Joseph de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de

Ponville ; la marraine, dame Louise-Damienne de Laurent, épouse de Messire de Lafaye de la Renaudie. A la cérémonie assistaient l'archiprêtre de Vanxains, de Monteil ; le chanoine Constantin ; Gros, curé de Burée ; Eymard, curé de Saint-Martial-de-Viveyrols ; le curé de la paroisse, Claude-Robert Jossot et son vicaire Cellierier.

Poincaré étant décédé le 23 mars 1766, le travail avait été confié aux fondeurs Martin frères, Merlin et Boulanger.

Il y avait quatre Martin : Jean-Baptiste, Jacques, Jean et Nicolas, tous nés à Beuvrannes (Haute-Marne). Travaillèrent-ils tous à la refonte de la cloche ? Peut-être s'agit-il seulement de Jean-Baptiste et de Nicolas qui opéraient généralement de concert.

Merlin a déjà fait l'objet d'une note de notre vice-président (*Bull.*, t. LXVIII, p. 242).

Quant à Nicolas Boulanger, originaire de Bassigny, c'est à tort, comme on le voit, que les auteurs de l'*Exploration campanaire* ne l'ont pas mentionné parmi les fondeurs ayant travaillé en Périgord.

M. COUVRAT-DESVERGNES rappelle, à l'occasion de la conférence monétaire de Savannah (U. S. A.) que deux Périgourdins se distinguèrent dans les combats livrés auprès de cette ville durant la guerre de l'Indépendance.

C'étaient : Jean de Sireuil (1742-1781), dont la tombe existe toujours à Williamsbourg, et Guillaume Ventou, de Thiviers, blessé en juin 1750 et amputé d'une jambe.

M. P. BENOIT fait part de la découverte, à Pineuil (Gironde), d'une matrice de sceau, du XIII^e siècle, ornée d'une fleur de lys florentine du gracieux effet. La légende est : S (*igillum*) HEMERICI DE MER. P(*res*) B(*ite*) RI.

M. Louis DESGRAVES communique trois documents inédits sur l'élection de Périgueux dans la première moitié du XVIII^e siècle. Ces textes copiés aux archives de la Gironde présentent, avec le commentaire qui les accompagne, un très vif intérêt pour l'histoire économique du Périgord : ils seront publiés dans le *Bulletin*,

M. Jean SECRET entretient l'Assemblée de la photothèque dont il est en train de doter le Syndicat d'Initiative du Périgord : elle fournira une précieuse documentation à tous ceux qui s'intéressent aux sites et aux monuments du Périgord. C'est notre collègue M. Windels qui a été officiellement chargé de prendre les clichés : son bon goût et son talent en garantissent d'avance la qualité.

M. PALUS présente une empreinte du sceau du chapelain de Verteillac (xiv^es.) où figure un oiseau (colombe ?) tenant un rameau dans son bec, et deux bronzes trouvés dans les ruines de Carthage.

M. GRANGER communique divers papiers provenant de la famille Labrousse, de Montignac, qui devint propriétaire de la terre de Lascaux. Il associe au souvenir de l'abbé Labrousse, persécuté sous la Révolution, celui de son frère, chirurgien à l'armée du Rhin.

M. le Dr LAFON montre quelques lettres émanant de Périgourdiens connus du xviii^e siècle : l'abbé du Pavillon, de Méredieu d'Ambois, d'Abzac de Moncheuil. Toutes portent des cachets en excellent état dont l'intérêt, au point de vue héraldique, est souligné par notre Président.

Renouvellement du bureau. — A l'unanimité, des membres présents, sont réélus pour l'année 1946-1947 :

Président : M. le Dr LAFON.

Vice-Présidents : M. le C^{te} de SAINT-SAUD, M. J. DURIEUX, M. E. DUSOLIER, M. D. PEYRONY et M. A. JOUANEL.

Trésorier : M. H. CORNEILLE.

Secrétaire-général : M. G. LAVERGNE.

Secrétaires-adjoints : M. E. AUBISSE, M. le C^{te} H. de LESTRADE et M. Jean SECRET.

Admissions. — M. COUSSIROUX, avenue Bertrand-de-Born, 10, Périgueux, présenté par MM. Durieux et Corneille ;

M. Roger DELMAS, commerçant, Terrasson, présenté par M. le chanoine Sigala et M. l'abbé Bouillon ;

M^{lle} A. DUMAS, pharmacien-chimiste, cours Fénélon, 14, Périgueux, présentée par M^{me} Médus et M. Corneille ;

M. Michel DURIEUX, route de Bordeaux, 134, Angoulême, présenté par MM. J. et J. Durieux ;

M. R. FOURNIER DE LAURIÈRE, assureur-conseil, rue de la République, 28, Orléans, à Château de la Marzelle, à Fleurac, par Rouffignac (Dordogne), présenté par M^{me} Fournier de Laurière et M. G. Lavergne ;

M. Roger LAVAL, rue Courbet, Périgueux, présenté par M. le chanoine Souillac et M. Granger ;

M. Michel LEGENDRE, architecte du Gouvernement, rue Bodin, 17, Périgueux, présenté par M. Guthmann et M. G. Lavergne ;

M. le Colonel TOURNIER, officier de la Légion d'honneur, rue Mirabeau, 9, Périgueux, présenté par MM. Aubisse et Corneille.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire général
G. LAVERGNE.

Le Président,
D^r LAFON.

GISEMENT PRÉHISTORIQUE DU CHATEAU DES EYZIES

En 1913, l'Etat acquit la grande terrasse abritée, de plus de 100 mètres de long, située à mi-hauteur des grands rochers calcaires surplombant le village des Eyzies. Les ruines du vieux château des seigneurs de Beynac s'y dressaient. Elles furent aménagées en musée et le produit des fouilles qui se pratiquaient alors dans la vallée de la Vézère y fut exposé.

Au cours des travaux de déblaiement, on rencontra, entre les deux corps de bâtiments, une cour surélevée dans un angle de laquelle, on retrouva l'autel et la base des murs d'une chapelle du ^{xii}e siècle. Le tout avait été établi sur de gros éboulis provenant de l'effondrement du plafond de l'abri sur ce point. Ces blocs, en tombant, avaient recouvert et scellé un dépôt préhistorique qui se prolongeait en avant,

en s'amincissant, jusqu'au bord de la terrasse. Ce gisement était limité à droite et à gauche par les restes de bâtiments dont les murs reposaient directement sur le sol rocheux. Primitivement, il devait s'étendre sur toute la terrasse, mais lors de l'édification du château, cette dernière avait été entièrement déblayée, sauf sur ce point, et le contenu jeté au pied de la falaise où on trouve encore épars, dans les jardins, des silex.

Fouilles. — Il fallait étudier le contenu de ce dépôt pour en connaître la nature et, d'autre part, en laisser la majeure partie intacte. Les fouilles furent faites en pratiquant une tranchée de 1 m 50 de large, parallèlement au mur Est, du bâtiment Ouest. Actuellement cette tranchée est toujours ouverte et la couche archéologique, protégée par un grillage, montre, aux visiteurs du musée, un dépôt en place à côté des collections.

Le gisement repose directement sur le roc. Les occupants du lieu avaient dû le débarrasser des matériaux qui s'y trouvaient pour y installer confortablement leur habitat.

La couche archéologique mesure 0 m 80 en arrière et se termine à zéro en avant. Elle présente deux colorations distinctes : la base est d'un brun rougeâtre, tandis que la partie supérieure est brun foncé. Le passage d'une partie à l'autre se fait insensiblement. On ne remarque nulle part de solution de continuité. Ce n'est donc qu'en fouillant lentement et soigneusement que j'ai pu faire les observations relatées dans les pages suivantes :

De la partie rougeâtre de la base, a été extraite une industrie magdalénienne se rapportant à la 5^e phase de l'abbé Breuil (niveau des harpons à un rang de barbelures). Du bas de la partie brun foncé, des objets attribués à la 6^e phase (niveau des harpons à double rang de barbelures). Du haut, des pièces aziliennes.

DESCRIPTION DES INDUSTRIES

I. — *Magdalénien*

Le dépôt magdalénien a fourni une abondante industrie lithique qu'il serait fastidieux de détailler, car elle est la

même que celle de tous les milieux des faciès V et VI de la vallée de la Vézère.

Elle se compose de nombreuses lames minces et élancées dont certaines à retouches marginales, d'abondants grattoirs sur bout de lames, généralement simples, parfois doubles ; de burins de types divers : droits ou bec de flûte, sur angle, latéraux, transversaux, certains doubles, quelques-uns burins-grattoirs, des pics, des grattoirs nucleiformes, des molettes, des percuteurs, des nuclei.

Un galet en roche micacée, creusé d'un godet, a dû servir de lampe, tandis qu'une sorte de récipient en grès fin, poli intérieurement, paraît avoir été utilisé pour écraser des graines ou d'autres matières.

La petite industrie se composait de nombreuses lamelles à bord abattu, de perçoirs, de pointes burinantes et traçantes, de lamelles coup de burin, etc.

Les pièces les plus caractéristiques figurent dans l'industrie de l'os, de l'ivoire et du bois de renne.

A la base, c'était des harpons à un rang de barbelures, avec renflement unilatéral placé à 1 ou 2 centimètres du bas du fût, avec sillons obliques pour en faciliter l'emmanchement solide et l'adhérence aux résines ou aux gommes employées (fig. 1, nos 1 et 2), des tridents ou fouènes à soie aplatie et striée pour les mêmes raisons (fig. 1, n° 6), des ciseaux à un bout biseauté, l'autre martelé formant tête (fig. 1, n° 4), des pointes de sagaies à base à biseau simple strié (fig. 1, n° 3), un fragment de bâton percé en bois de renne non décoré. Toutes pièces se rapportant au niveau des harpons à barbelures unilatérales (Magd. V).

La moitié inférieur, de la partie brun foncé, a donné quelques harpons à double rang de barbelures (fig. 1, n° 7), des pointes de sagaies à base à double biseau (fig. 1, nos 5 et 10). Cette dernière porte un mamelon latéral. Un fragment de grosse côte d'équidé ou de bovidé présente, sur sa face plane, une scène très stylisée. Ces pièces caractérisent la dernière phase magdalénienne (Magd. VI).

L'ensemble du dépôt a donné de très fines aiguilles (fig. 1, n° 14) entières ou fragmentées, des dents à racine perforée ;

canine de cerf (fig. 1, n° 8) et de renard (fig. 1, n° 12), des coquillages percés : turitelle (*turitella communis*) (fig. 1, n° 13), littorine (fig. 1, n° 11) ; un morceau d'os d'oiseau coché

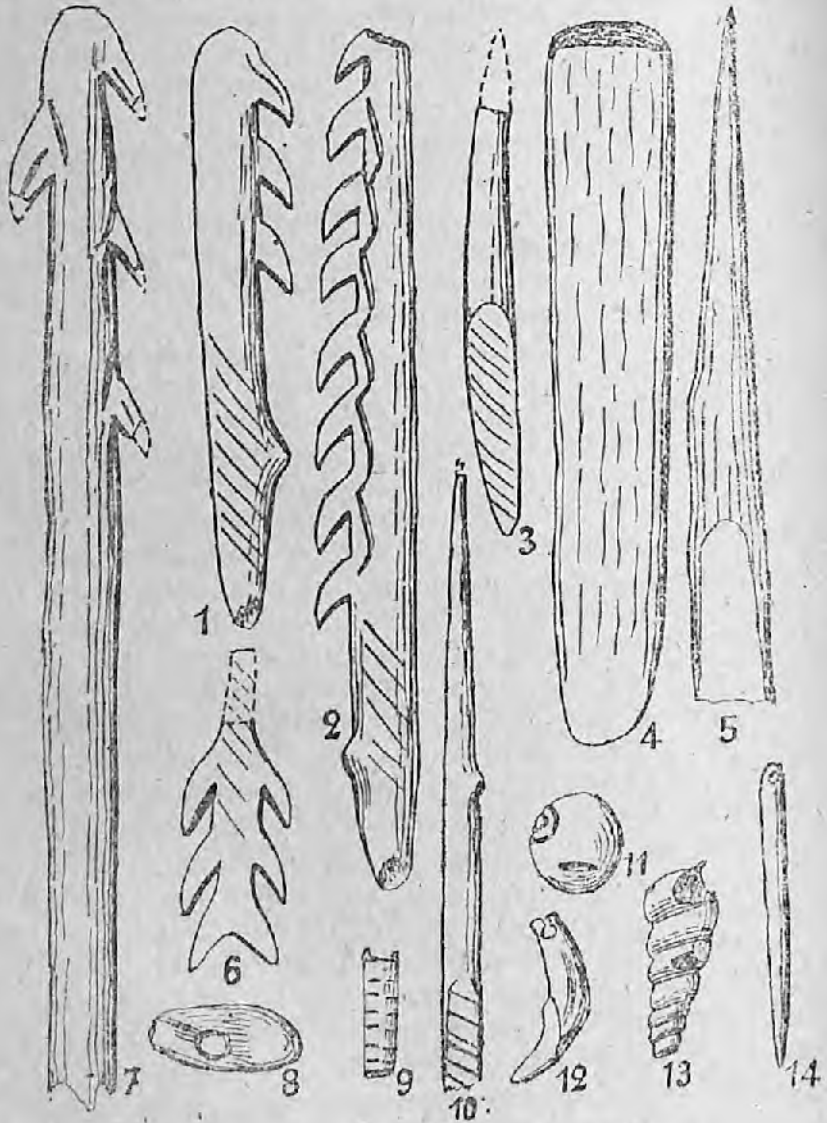


Fig. 1. — Gisement du château des Eyzies

coupé aux deux bouts pour en faire un grain de collier (fig. 1, n° 9),

Faune. — La faune comprenait surtout du renne, un peu de cerf, de cheval, de bovidés et quelques restes de renard commun.

Objet d'art. — Le fragment de côte décoré porte sur la face convexe (fig. 2, n° 1) un sillon profond et courbe allant de l'angle supérieur gauche à l'angle inférieur droit, auquel aboutissent trois autres droits, obliques et parallèles, à peu près régulièrement espacés. Le troisième, à droite, paraît avoir facilité la rupture de la pièce à cet endroit (A).

Sur la face plane opposée, est gravée une scène dont les divers sujets sont stylisés (fig. 2, n° 2). Cette pièce a déjà été publiée¹. Je la comparais alors à des messages idéographiques des anciens Indiens d'Amérique. Elle comprend deux séries de dessins de même nature et une gravure de bison. L'animal est représenté sur la partie droite de la pièce, la tête haute, tournée à gauche, dans la position d'attente. Il ne reste que le train antérieur, le postérieur ayant été enlevé par la cassure de la côte suivant la rainure profonde de droite de la fig. 2, n° 1, alors que l'os était encore frais.

L'une des séries comprend quatre signes, disposés deux à deux, ressemblant à des sortes de pinceaux, mais qui paraissent être des mains stylisées. On sait que les mains ont joué un grand rôle dans la vie et dans les cérémonies de nos ancêtres primitifs.

L'autre série se compose de neuf bonshommes très stylisés, armés de lances ou de grands bâtons, portés sur l'épaule. Une file de cinq, arrivant au bison, est suivie d'une autre de trois, précédant un personnage isolé qui pourrait être le chef, le tout venant après deux mains stylisées. Les deux autres mains, placées sur l'autre bord, sont disposées au-dessus de la petite caravane comme pour la protéger.

(1) D. Peyrony. Une gravure nouvelle du gisement magdalénien du château des Eyzies. (*Bulletin archéologique*, 1921),

On ne peut voir dans ce dessin une œuvre d'art, le bison seul ayant quelques caractères artistiques.

Ce dispositif ferait plutôt penser à une écriture idéographique, une sorte d'invitation à la chasse au bison d'un chef de tribu à un autre. Les mains précédant les bonshommes et

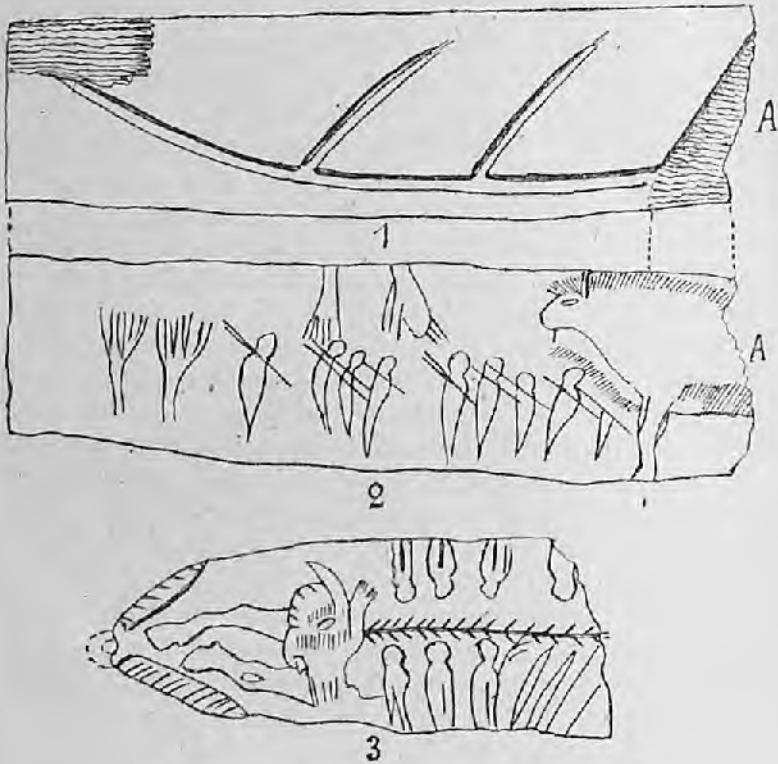


Fig. 2. — Gisement du château des Eyzies

s'interposant sur le groupe pourraient être les signes protecteurs ; le personnage précédé des huit chasseurs, le chef qui conduira les hommes à la chasse au bison. Si l'invitation est acceptée, l'autre chef brise la pièce suivant le sillon qui partage le bison en deux, en conserve une partie et rend l'autre au messager, en guise d'accusé de réception.

Le Musée de Périgueux possède une pièce du même genre provenant du Magdalénien supérieur de Raymondien, com-

mune de Chancelade (Dordogne). C'est une amulette soigneusement gravée portant deux pattes et une tête de bison, cette dernière continuée dans le milieu longitudinal de l'objet par une sorte de flèche barbelée. Sur le bord inférieur, on remarque trois bonshommes stylisés et d'autres signes ; sur l'autre bord quatre personnages. La pièce présente aussi une cassure brutale. La partie manquant portait la suite de la scène. ¹

II. — Azilien

Le tiers supérieur du dépôt a donné : des lamelles à bord courbe abattu (fig. 3, n^{os} 1, 2, 3, 4), des lamelles droites à bord également abattu, une lame à bord abattu tronquée aux deux bouts (fig. 3, n^o 5) de forme rectangulaire, des grattoirs

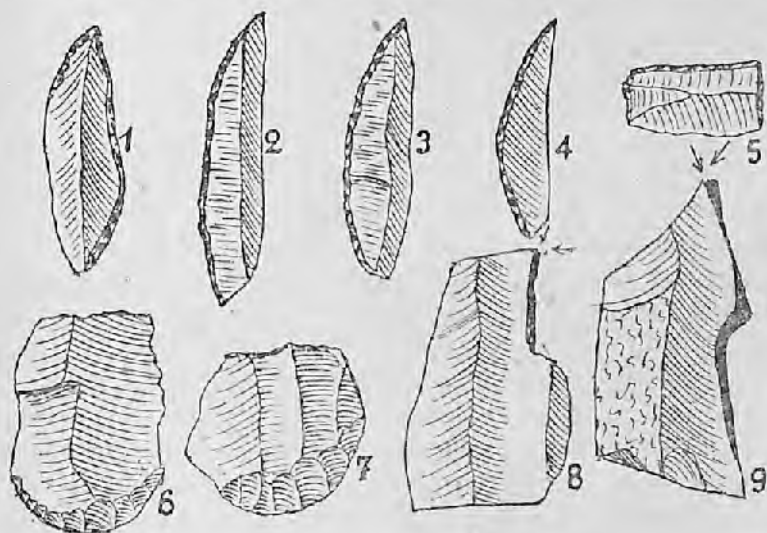


Fig. 5. — Gisement du château des Eyzies

courts sur bout de lames, des grattoirs sur éclats presque discoïdes (fig. 3, n^o 7), des burins d'angle (fig. 3, n^o 8),

(1) Un dessin du même genre a été découvert à la grotte de Gourdan (H^{ie}-Garonne). Voir l'album : *L'Art pendant l'Age du Renne*, par E. Piette, Pl. LXXXIII, n^o 7. (Supplément à *L'Anthropologie*, 1907, Masson et C^{ie}, Paris).

d'autres droits ou bec de flûte (fig. 3, n° 9), l'ensemble caractérisant l'Azilien périgourdin.

La faune comprend quelques restes de cerf et de nombreux ossements de lapin.

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

Ces fouilles ont révélé l'existence d'un dépôt attribué aux Magdaléniens V et VI et à l'Azilien ; il s'étendait primitivement sur toute la partie abritée de la terrasse. L'étude des industries ne nous a fourni aucun fait nouveau, mais la gravure rencontrée (fig. 2, n° 2) prouve que, dès le Magdalénien final, sinon plus tôt, il existait une sorte d'écriture idéographique dont ce spécimen et celui de Raymondén (fig. 2, n° 3) sont les plus caractéristiques.

D. PEYRONY.

L'EGLISE D'EYLIAC

Ce petit monument, perdu loin des grandes routes dans les coteaux d'entre Manoire et Auvezère, est curieux par toutes les modifications que les siècles ont apporté successivement à sa structure et à sa décoration, et que de plus compétents que moi pourraient sans doute dater avec précision.

Les vestiges d'un édifice roman se retrouvent dans le sanctuaire. A l'extérieur la face septentrionale conserve deux arcades en plein cintre surmontées d'une corniche qui marque la ligne primitive du toit. Cette corniche, ornée d'une cordelière, est soutenue par des modillons à figures grotesques, et me paraît dater du XII^e. Le tout fort abîmé se perd dans des maçonneries plus récentes. Sur le mur du chevet plat, percé de trois petites fenêtres, on distingue nettement la forme de l'ancien pignon surélevé postérieurement de façon assez considérable.

A l'intérieur, le sanctuaire forme un carré de 4 mètres environ de côté. Il est entouré sur les trois faces : Nord, Est et Sud d'arcades en plein cintre retombant sur des colonnes cylindriques engagées, et aux angles sur des pilastres carrés,

Les colonnes ont des bases composées d'une scotie entre deux tores, ornées de griffes aux angles. Elles sont surmontées de chapiteaux d'un dessin élégant. A première vue l'aspect de cette arcature semble roman, mais le dessin des chapiteaux est trop savant, de même que la forme spéciale de l'intrados des arcs trahit une époque beaucoup plus récente. D'ailleurs, les fenêtres de la face Nord ne sont pas au centre des arcades et s'y inscrivent très maladroitement. Il semble donc que l'arcature soit contemporaine de la campagne qui a vu l'exhaussement de la voûte. Celle-ci, reportée plusieurs mètres au-dessus de la voûte primitive, date vraisemblablement de la première moitié du xvi^e. Elle comporte liernes et tiercerons et est ornée de clés pendantes. A l'Est, le faisceau des nervures des arcs ogifs, des arcs formerets et des tiercerons retombe sur des culs de lampe sculptés d'un masque. Le chevet est percé de trois fenêtres s'ouvrant sous les arcades. Celles de droite et de gauche, profondément ébrasées, sont presque des meurtrières ; celle du centre est plus large ; elles paraissent appartenir à la construction primitive.

Le sanctuaire communique avec la nef par un large arc en plein cintre orné de deux rangées de caissons taillés en pointes de diamant peu saillantes.

La nef principale comporte deux travées sensiblement plus larges que le sanctuaire. Ces travées sont couvertes de voûtes flamboyantes à liernes et tiercerons, ornées de clés à l'intersection des nervures.

La travée attenante au sanctuaire comporte une clé centrale représentant Dieu le Père, coiffé d'une tiare, bénissant de la droite et tenant de la gauche le globe terrestre. Les clés secondaires portent les symboles des quatre Evangélistes.

La 2^e travée a des clés plus simples. La clé centrale porte la date de 1543. Les clés secondaires sont ornées : deux de fleurons, une d'un masque au relief peu accusé et la quatrième d'un écu. Cet écu porte, autant que je me souviens, cinq pièces en forme de gerbe liée.

La retombée des arcs se fait sur de grosses colonnes cylindriques engagées qui reposent, elles-mêmes, sur un très haut soubassement par l'intermédiaire d'un boudin et d'une gorge. Il n'y a pas de chapiteaux, mais un élargissement progressif de la colonne par des moulures (un filet, une doucine, un filet et un quart de rond). Les colonnes séparant les deux travées reçoivent, chacune, un faisceau de nervures en éventail d'un bel effet.

Deux grandes fenêtres à meneaux, au dessin flamboyant gauchement retouchés, s'ouvrent dans le mur Nord de la nef.

Au Sud, la nef communique avec un unique bas-côté par deux arcades brisées, sans moulures, dont l'arc retombe sur des consoles. Ces arcades sont semblables à celles que l'on rencontre dans les édifices du ^x^e et leur simplicité fruste surprend dans cette nef flamboyante. Datent-elles de l'édifice primitif ?

La nef latérale, d'une largeur sensiblement identique à celle de la nef principale, a également deux travées, mais plus courtes. Elle est simplement voûtée d'ogives sans liernes ni tiercerons. Les nervures sont d'un profil différent de celles de la nef principale. Elles retombent sans l'intermédiaire de chapiteaux, à environ 90 cm. du sol, par de petites bases flamboyantes, sur de hauts soubassements cylindriques engagés. Il semble qu'on se trouve en présence d'un remaniement qui a fait retailler des colonnes cylindriques, semblables à celles de la nef par la pénétration des nervures de la voûte. Ceci semble confirmé par la structure des colonnes de l'Est qui, par un amusant compromis, n'ont été modifiées que sur la moitié de leur face.

A l'Est, cette nef latérale est terminée par une partie droite de 1^m 50 environ formant une sorte de sanctuaire. Le mur du fond est occupé par un intéressant retable, en bois, que je daterais du ^{xviii}^e.

Quatre colonnes torsées, ornées de feuillage, entourent un grand panneau central sculpté et peint représentant la Multiplication des pains. Les colonnes sont surmontées de cassolettes, et le panneau central (de 2 m. environ de largeur sur 2 m, dans sa plus grande hauteur et 1^m 40 sur les

les côtés) est surmonté d'un fronton. Un cartouche, aux ornements dorés, porte l'inscription que je reproduis textuellement.

DIVINE PROVIDENTIE

sacrum

De part et d'autre du panneau central deux anges portent des phylactères sur lesquels se lisent : à droite « MISEREOR... » et à gauche « SUPER TURBAM ».

Ce retable est du même style et sans doute de la même main que l'Adoration des Mages qui orne un autel de l'église d'Antonne. (En 1942 j'ai offert à la Société une photo de cet autel d'Antonne que M. Jean Secret a signalé à nouveau récemment à l'attention de nos collègues.)

À l'Ouest de cette nef latérale, une sorte d'enfeu s'ouvre dans la muraille par un grand arc en plein cintre.

L'église s'ouvre actuellement à l'Ouest par un portail moderne aménagé sous un clocher-porche, précédé d'un perron, la route étant en contrebas. Il ne semble pas que cette disposition soit la disposition primitive. En effet, à l'extrémité Ouest de la face septentrionale de l'église se trouvent les vestiges malheureusement fort abîmés d'un beau portail renaissance, aujourd'hui muré. Deux colonnes cannelées surmontées d'un chapiteau composite (celle de droite a disparu) soutenaient un large entablement orné de rinceaux et de coquilles. Au dessus une ligne de consoles supportaient un fronton triangulaire qui encadrait un groupe (sans nul doute Saint Martin à cheval partageant son manteau au pauvre, l'église lui est dédiée). Il reste fort peu de chose de ce groupe qui paraissait être traité largement et avec beaucoup de soin comme toute la décoration de ce petit portail.

Il semblerait donc que l'entrée de l'église se faisait par cette porte latérale en raison de la déclivité accentuée du terrain à l'Ouest.

Mais un autre problème se pose. Sur la face Ouest, de chaque côté du clocher moderne, dans l'angle des épais contreforts se voient encore des arrachements d'arcs. Ils

indiquent nettement que l'édifice se prolongeait sur l'emplacement du clocher-porche actuel.

Telles sont mes modestes observations sur cette église d'Eyliac. Quelle est son origine, de qui dépendait-elle ? Sans être un chef d'œuvre, elle comporte cependant une recherche d'élégance et de richesse qui la classe sans doute en dehors d'une simple église de campagne. De plus compétents que moi seraient en mesure d'élucider bien des points et retrouveraient sous les transformations successives, en dépit d'une restauration qui paraît récente, l'histoire vraisemblablement curieuse de ce petit édifice.

R. DESBARATS.

LETTRES DE LOUIS XV A DIX-SEPT HABITANTS DU BOURG DE FONTAINES (MAI 1743)

La dramatique affaire évoquée par nous à deux cent cinq ans d'intervalle, s'est déroulée à l'automne de 1741, sous le règne de Louis XV, à Fontaines en Périgord, aux confins de l'enclave d'Angoumois.

L'humble bourg, sanctifié par les dévotions des Religieuses Bénédictines, le chant des cantiques, les pieux exercices de la Communauté du prieuré Notre-Dame, la célébration des offices, la récitation des psaumes et du chapelet, à peine troublé par la sonnerie abbatiale de l'Ordre de Fontevrault, fut brusquement, le 6 octobre de cette année, secoué par l'appel du tocsin qui jeta l'effervescence et l'émoi, parmi les habitants d'ordinaire si paisibles de la localité.

Nous tirons de l'oubli cette chronique ensevelie sous la poussière, pour la restituer à l'histoire, en utilisant la transcription documentaire que fit l'abbé Aumont-Gilbert, curé de Champagne-et-Fontaines ¹ décédé en 1912.

(1) Une ordonnance royale du 8 février 1832, fusionnant les communes de Champagne et de Fontaines, a formé la commune de Champagne-et-Fontaines, canton de Verteillac (Dordogne).

Voici le texte original des lettres de rémission et pardon que le roi, à Versailles en mai 1743, délivrait à propos de Jean Néron, dit la Pensée, voleur de froment, à dix-sept habitants du bourg de Fontaines qui, par nécessité, avaient tué le dit sieur Néron auteur de meurtres, blessures de personnes par coups de feu et incendie volontaire de lieux habités.

Joseph DURIEUX.

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Nous avons reçu l'humble supplication de René Anthony, Jean Coulurier, Bernard et François Avril frères, Pierre Faye, Gillet, Jacques Boulanger, Barthélemy Buchillon, Guillaume Giraud, Antoine Dubain, Jean Rozel, Alexandre Barthoumicux, Sicaire Goreau, François Charet, Perruque, Pierre Sudret et Jean Nebout l'aîné, habitants du bourg de Fontaines en Périgord, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine ;

Contenant que le nommé Jean Néron, dit *La Pensée*, qui depuis environ douze ans qu'il demeurait dans le même lieu, était accusé de différents vols, et connu pour un homme violent et extrêmement dangereux, ayant esté de prise de corps le 6 octobre 1741 pour avoir volé du froment au nommé Thomas Rousseau, et pour l'avoir ensuite blessé dangereusement d'un coup de fusil, ainsi que la nommée Jeanne Blay qu'il prenait pour la femme du même Rousseau, l'archer qui était chargé d'exécuter le décret contraignit plusieurs des suppliants à luy prêter mainforte contre Néron qui s'était retranché dans sa maison avec des armes ; et que Néron, ayant mis le feu à la maison de Rousseau et à la sienne qui y est contiguë, et ayant ensuite tué à coups de fusil l'archer qui faisait faire une ouverture au mur mitoyen, et un autre homme qui était sur le toit de la maison de Rousseau, pour éteindre l'incendie, on fit sonner le tocsin dans les deux églises du lieu¹, ce qui obligea presque tous les habitants à prendre les armes, et Néron qui parut alors sur sa galerie avec un fusil à son côté, et qui receut quelques grains de plomb d'un coup qu'Antony l'un des supplians tira pour le faire rentrer, désespérant enfin de pouvoir s'échapper, sortit de sa maison comme un furieux et vint fondre sur la multitude en continuant de faire feu, en sorte

(1) L'église Saint-Jean-Baptiste de Fontaines, toujours existante, et celle du prieuré d'Embournet, démolie et désaffectée depuis la Révolution.

que ceux qui se trouvaient sur son passage se croyant exposés à une mort certaine tirèrent en même temps sur cet ennemi public qui tomba mort des coups dont il fut atteint.

Et comme les supplians ont eu le malheur d'estre plus particulièrement impliqués dans cet événement et qu'ils ont même esté désignés nommément dans les procédures criminelles qui ont esté faites à cette occasion, quoiqu'ils ne se fussent armés que parce qu'ils y ont esté contraints par l'archer chargé du décret, ou par le son du tocsin et l'alarme publique, ils ont cru devoir recourir à nos lettres de grâce, rémission et pardon, qu'ils Nous ont très humblement fait supplier de leur accorder.

A ces causes, voulant préférer miséricorde à la rigueur des loix, Nous avons aux supplians quitté, remis et pardonné, et de par grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, quittons, remettons et pardonnons par ces présentes signées de notre main, le fait et cas susdit, tel et ainsi qu'il est cy-dessus exposé, avec toutes peines, amendes et offenses corporelles, civiles et criminelles, qu'ils peuvent avoir pour raison de ce encourues envers nous et justice. Mettons au néant tous décrets, défauts, sentences, contumaces, jugemens et arrests, qui peuvent s'en estre ensuivis. Mettons et restituons les supplians en leur bonne renommée et en leurs biens non d'ailleurs confisqués, satisfaction préalablement faite à partie civile si faite n'a esté et s'il y échoit. Imposons sur ce silence perpétuel à notre procureur général, ses substituts présents et à venir, et à tous autres. Sy donnons en mandement au sénéchal de Périgueux ou son lieutenant criminel et gens tenant le siège au lieu dans le ressort duquel le fait est arrivé, que ces présentes nos Lettres de Grâce, Rémission et Pardon ils aient à entériner et de leur contenu faire jouir et user les supplians pleinement paisiblement et perpétuellement, cessons et faisons cesser tous troubles et empeschemens, à la charge de se mettre en estat et vous présenter ces présentes dans trois mois pour l'entérinement d'icelles à peine de nullité. Car tel est notre Plaisir ¹ et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Versailles au mois de mai l'an de grâce 1743 et de notre règne le vingt-huitième.

LOUIS.

(1) C'est la formule consacrée, le mot *plaisir* ayant ici le sens spécial de résolution. Cf. Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions* au XVIII^e s.

SIX LETTRES INÉDITES DE MAINE DE BIRAN A M. DE VERNEILH

C'est toujours une bonne fortune que de découvrir ¹ des lettres inédites de Maine de Biran : lorsqu'elles n'ont pas un intérêt philosophique, et c'est le cas des six lettres que voici, elles ont au moins un intérêt humain et historique puisque le philosophe de Grateloup a joué en Périgord un rôle politique. Mais l'intérêt des présentes lettres est augmenté par le fait qu'elles sont adressées à une personnalité périgourdine trop peu étudiée encore, M. Joseph de Verneilh-Puyraseau qui fut député du Périgord à la Législative, préfet de la Corrèze, préfet du Mont-Blanc, puis député de la Dordogne pendant la Restauration. ²

Les six lettres que nous présentons s'échelonnent de 1816 à 1818 ; les trois premières furent écrites pendant la session de la Chambre introuvable ; les trois autres lui sont postérieures.

LETTRE I

Paris, le 10 février 1816.

Je voulais, mon cher collègue et ami, répondre immédiatement à votre aimable lettre d'adieux. Mais le tems s'étant passé au milieu du torrent des affaires et des embarras sans cesse renaissants, j'ai eu à me reprocher d'avoir trop négligé à votre égard les devoirs que m'importaient nos anciennes et intimes relations et qu'il m'eût été si doux de remplir dans toute autre position que celle où je suis encore. Peut-être aurais-je attendu pour vous écrire la fin de cette longue et

(1) Je tiens à remercier Madame de Loménie, descendante de M. de Verneilh et membre de notre Société, qui m'a si courtoisement ouvert les archives de Puyraseau, aussi précieuses pour l'histoire du Périgord que pour celle de la Savoie sous la 1^{re} Empire.

(2) Sur M. de Verneilh-Puyraseau, Cf. une notice biographique succincte dans la *Bibliographie générale du Périgord*, t. III, p. 163.

Cf. aussi un article de Maurice Montigny, dans la *Revue des Etudes Historiques* (Avril-Juin 1936). Cf. surtout de M. de Verneilh-Puyraseau : *Mes Souvenirs de 75 ans*. Limoges, Barbou, 1836.

fatigante session législative, si je n'étais pas déterminé par votre intérêt à rompre un trop long silence ¹.....

Je compte aller passer le printemps en Périgord : j'en ai grand besoin pour ma santé et mon repos. J'espère vous y voir. J'en tenterai l'occasion, nous aurons beaucoup de choses à nous dire !! Adieu, croyez que je suis pour toujours votre ami dévoué.

Maine Biran, Bureau des Postes de la Chambre des Députés des Départements. A Monsieur Deverneilh Puyraseau. A Puyraseau, par Nontron. Dordogne.

LETTRE II

Paris, le 20 mars 1816.

J'aurais voulu, mon cher collègue et ami, répondre plutôt (*sic*) à votre lettre du 28 février, mais outre les occupations extraordinaires, j'avais un motif particulier pour différer ma réponse. Il n'y a rien de décidé pour l'affaire dont je vous ai parlé ².....

J'ai déjà annoncé au Secrétaire Général du Ministre de l'Intérieur que j'avais à retirer pour vous le 3^e volume du *Voyage d'Ali Bey*³. Je me charge avec plaisir de vous l'apporter à la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai, car je ne pense pas que notre session se prolonge encore plus d'un mois. La discussion de la première partie du budget s'avance et est plus près de se rapprocher que les journaux ne nous l'indiquent. On fera *pour le mieux* probablement, mais ce sera toujours mauvais. Les circonstances ne comportent pas autre choix.

J'ai lieu souvent de regretter, mon cher bon collègue, que vous ne soyez encore des nôtres. Je le désirerais pour moi plus que pour vous : nous nous entendrions ! et je n'ai pas ce bonheur avec tout le monde. Vous avez du recevoir mon opinion tardive sur les élections. J'ai

(1) Ici des renseignements concernant les arriérés de traitements dus aux députés de l'ancienne Chambre. M. de Verneilh, élu en juin 1791 avait été député à l'Assemblée Législative. Il était rentré à Puyraseau pendant la Convention.

(2) Ici une longue digression sur les décisions du Ministre des Finances concernant les arriérés dus aux députés de l'ancienne chambre. La digression se termine par des renseignements sur l'abonnement au *Bulletin des Loix* et sur quelques placements financiers. Il se peut aussi que Maine de Biran soit intervenu pour obtenir du Roi la pension qui fut accordée à M. de Verneilh par ordonnance royale du 25 mars 1816. (*Bulletin Soc. Hist. et Arch. du Périgord* 1911), p. 290.

(3) Le *Voyage d'Ali-Bey-el-Abassi* (Paris, 1814) était l'œuvre de l'espagnol Dominique Badia y Leblich, mort en 1818.

renoncé à la tribune, ne pouvant m'y faire entendre¹. Prions Dieu qu'il nous donne la sagesse et la paix ! Adieu, mon cher bon ami. Je vous fixerai sur l'époque de mon voyage et mon itinéraire. Je vous suis dévoué de cœur et vous embrasse. M. B.

P. S. ².....

Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. de Royère quand vous aurez occasion de le voir. Notre cher et honorable président ³ a été sensible à votre souvenir et me charge de vous assurer de ses sentiments pour vous. Je me suis inquiété de vos commissions près de vos autres amis, qui ne vous oublient pas. Parlez de moi à votre estimable sous-préfet. ⁴.

LETTRE III

Périgueux, le 30 mai 1816.

Mon cher collègue et ami, j'espérais un peu avoir le plaisir de vous voir, soit en passant à Limoges, soit pendant le séjour que j'ai fait à Périgueux où je suis arrivé depuis mardi 28. Je repars demain vendredi pour me rendre chez moi ⁵ où j'ai grand besoin de prendre un peu de repos pour recommencer vraisemblablement au mois d'octobre⁶. Je suis bien fâché que les circonstances ne vous aient pas permis de venir me rejoindre à Périgueux. J'aurais été charmé de causer avec vous de beaucoup de choses ; il est rare de trouver avec qui *s'entendre* en tous points et je suis toujours assuré de goûter cette satisfaction avec vous. Puisqu'il faut y renoncer, pour le moment, je

(1) On retrouve l'écho de ce découragement dans le *Journal Intime*. Cf. A. de Lavalette Monbrun. *Maine de Biran*. Fontemoing 1914. p. 368.

(2) Ici une autre digression sur le même sujet que plus haut : le règlement des arriérés d'indemnités.

(3) M. Lainé.

(4) M. le Chevalier de Coursou, nommé le 12 Août 1815 sous-préfet de Nontron. Né le 6 Aout 1785 à Pomport, près de Bergerac, il était lié avec Maine de Biran.

(5) Grateloup, commune de Saint-Sauveur, non loin de Bergerac.

(6) La prévision de Maine de Biran ne se réalisera pas. La *Chambre introuvable* sera dissoute le 5 septembre par le roi. Maine de Biran, après avoir séjourné à Grateloup, ira se reposer dans les Pyrénées, à Saint-Sauveur, puis reviendra en Août en Périgord. Il sera battu, lors des élections d'Octobre, par une coterie des Ultra-Royalistes. M. de Vernelli, présenté sur la même liste que lui, sera de même battu. Passeront au 1^{er} tour MM. Chillaud de la Rigaudie et Meynard ; au 2^e tour, M. de Mirandol ; au 3^e tour, M. du Pavillon.

laisse entre les mains de M. Gérard tous les certificats d'inscription de rente qui m'ont été confiés pour vous être remis. . . .¹.

Je laisse aussi à M. Gérard le 3^e volume du *Voyage d'Ali Bey* avec un volume de planches. Il les remettra au même messager.

Adieu, mon cher ancien collègue et ami. Jouissez de votre tranquillité et de tout le bonheur que je vous désire. Comptez toujours sur mon tendre intérêt et mon attachement invariable pour vous. Je vous embrasse de tout cœur.

Maine de Biran.

P. S. - Veuillez me rappeler au bon souvenir de votre bon sous-préfet que j'espère voir pendant mon séjour au pays. J'ai laissé notre excellent Lainé bien fatigué de son ministère qu'il n'a accepté que par dévouement pour le roi et pour son pays. Il allait un peu mieux dans le moment où je l'ai quitté mais sa santé est toujours mauvaise. Il conserve de vous un bon souvenir.

LETTRE IV

Paris, le 30 octobre 1816.

Je n'ai pas eu le tems, mon excellent ami, de vous informer directement de ma nomination au Conseil d'Etat². Elle fut décidée le soir même de mon arrivée à Paris et signée le lendemain par S. M. qui y mit toute la grâce possible. J'ai eu depuis³ une audience particulière de ce bon roi, et j'ai été bien plus heureux de tout ce qu'il m'a dit sur sa large politique, que de ce qu'il m'avait personnellement accordé. Il n'est plus possible de former aucun doute sur les véritables intentions du roi ; il voit la situation de la France comme nous la voyons, vous et moi. Il considère comme des entêtés et des méchants ceux qui tendent à établir ou à conserver en France *deux nations ennemies* qu'il s'agirait au contraire de fondre l'une dans l'autre⁴.

(1) Ici quelques détails financiers.

(2) Pour dédommager Maine de Biran de n'avoir pas été réélu, Louis XVIII l'avait nommé, le 16 octobre, Conseiller d'Etat. Cf. A. de La Valette Monbrun. *Loc. cit.* p. 379.

(3) Le 24 octobre.

(4) Allusion à l'entêtement des Ultras et aux querelles intestines de la France après 1815. Comme le dit Guizot : « Les Cent-Jours firent à la France un mal bien plus grave encore que le mal du sang et des trésors qu'ils lui coûtèrent ; ils rallumèrent la vieille querelle que l'Empire avait étouffée et que la Charte voulait éteindre, la querelle de l'Ancienne France et de la France Nouvelle, de l'émigration et de la révolution. Ce ne fut pas seulement entre des partis politiques, mais entre des classes rivales que la lutte commença en 1815, comme elle avait éclaté en 1789. » Cf. M. Guizot. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. Paris. Lévy. 1875. Tome I. p. 109-110.

S. M. saura prévenir leurs desseins coupables ; elle compte pour cela sur le concours de la *majorité* de la Chambre avec son gouvernement. Je vous rapporte les paroles du roi et le résumé d'une conversation de vingt minutes où S. M. a eu la bonté de me dire sur ce qui me touche en particulier, les choses les plus flatteuses et les plus touchantes. *On n'est pas sage dans votre département puisqu'on repousse les sages* ¹ ; *en vous accordant un dédommagement*, j'ai voulu faire connaître ce que je pensais de vous *et des motifs qui vous ont écarté de la Chambre*.

Comment ne pas être touché jusqu'au fond de l'âme en entendant ces douces paroles. Je l'ai été trop vivement pour pouvoir répondre. J'espère que nos exagérés (*sic*) seront avertis par cette dernière expérience, et que les moins fols d'entre eux renonceront à des projets insensés qui tendent à les perdre, et nous avec eux. La majorité de la Chambre est bonne ² et on ne doute pas qu'elle marche d'accord avec le ministère.

Je vois tous les jours notre bon président ancien ³ qui espérerait encore à la Présidence de la Chambre pour quitter le ministère dont il est bien fatigué. Il est possible que les choses s'arrangent ainsi, mais j'espère pour mon compte qu'il en sera autrement. Il est certain, néanmoins, que notre cher ministre hésite trop sur certaines mesures urgentes qu'il croit pouvoir laisser à son successeur et que l'idée de sortir du ministère est une mauvaise disposition pour faire tout ce qui devrait être fait. On le presse, on le talonne en vain pour certains chargements qui paraissent indispensables. Si celui dont vous me parlez avait lieu, comme je le crois qu'il le faudrait pour le bien, vous devez bien compter que je ne perdrai pas de vue votre recommandation, et j'y trouverai notre ami tout disposé.

J'ai fait votre commission près de Tourette et je retirerai du premier moment les volumes qui vous reviennent de la Société d'Agriculture.

Je me trouve assez fortement occupé en ce moment par le double travail du Conseil d'Etat et de la questure. Bientôt je serai plus calme et livré plus exclusivement à des occupations paisibles de Cabinet. La place de Conseiller d'Etat me convient sous ce rapport, quoique les

(1) Allusion à l'échec de Maine de Biran aux élections d'octobre, échec causé par une habile cabale des Ultras.

(2) Sur 262 députés élus, trois seulement étaient d'anciens conventionnels et la majorité était faite de modérés, constitutionnels et libéraux.

(3) M. Lainé, Ministre de l'Intérieur,

émoluments en soient un peu courts eu égard à l'état qu'il faut tenir. Nous verrons par la suite... Adieu, excellent ami ! Donnez-moi, quelquefois, de vos nouvelles. Je vous tiendrai au courant de ce qu'il y aura d'important. Tout à vous de cœur.

M. B.

LETTRE V

Elle est datée de « Paris, le 18 mai 1817, rue du Bac, n° 86 ». Maine de Biran commence par mettre son ami au courant de certaines recommandations qu'il a transmises et appuyées. Puis il conclut :

« Voilà, mon cher ami les renseignements que j'ai à vous donner. Vous réfléchirez là-dessus et j'agirai ultérieurement, si vous le désirez, avec tout le zèle de l'amitié. Moi, si vous me demandez mon avis, je vous engagerai à attendre les élections prochaines. Si mes vœux et ceux de tous les bons citoyens sont accomplis, vous serez député et en meilleure position pour avoir ce que vous désirez ¹.

Vous ne me dites pas un mot de ces élections qui sont pourtant bien intéressantes ². Quelles sont les dispositions des esprits ? Les gens sages et modérés sentent-ils la nécessité de s'entendre ?

Je désire bien, mon cher ami, que votre santé soit meilleure. La mienne a été fortement altérée et j'ai bien de la peine à me rétablir. Le printemps, sur lequel je comptais, me rend plus souffrant et plus abattu. Il est possible que je demande un congé pour la fin de juin. Les élections auront lieu vers le mois d'août. Adieu ! Je vous quitte à regret et en vous embrassant de cœur.

M. B.

P. S. — Avez-vous quelque relation avec votre ancienne gouvernante ? Elle a emprunté à la mienne quelque argent, depuis plusieurs mois, et on n'entend plus parler d'elle depuis... Elle a changé de quartier.

LETTRE VI

A M. de Verneilh, membre de la Chambre des Députés. — A Puy-raseau, par Nontron, Dordogne.

(1) Le souhait de Maine de Biran sera réalisé. M. de Verneilh sera en effet élu aux élections de 1817.

(2) Au moins pour Maine de Biran qui y sollicitera les électeurs et sera d'ailleurs élu à une forte majorité. Cf. *Discours prononcé par M. Verneilh, Président de la 4^{me} Section du Collège électoral du département de la Dordogne à MM. les Electeurs, Périgueux. Dupont, 1817, 4 pages,*

Paris, le 15-9^{bre}-1818.

Je réponds, mon cher collègue et ami, à votre lettre du 6 sans être bien assuré que celle-ci vous trouve encore à Puyraseau puisque la Chambre était convoquée pour le 30 courant. Il est vraisemblable que vous partirez vers le 20 pour avoir quelques moments à vous reconnaître avant l'ouverture. Il est plus important que jamais de se raccorder et de bien s'entendre pour soutenir tout ce qui est menacé et qui doit rester pour garantir notre repos, notre *liberté* même, qui n'a pas de plus grands ennemis (de *fait* et non d'*intention*) que ceux qui cherchent encore, en son nom, à tout renverser, tout ébranler, tout compromettre ¹.

Hâtez-vous, mon cher collègue, de venir vous ranger sous la bannière qui nous est commune et tâchez d'arriver avant l'ouverture pour que nous causions...

Dans le cas où cette lettre vous parvienne (*sic*) vous saurez que votre commission est faite près de votre gouvernante. Vous saurez aussi qu'on s'occupe des nominations pour votre Cour de Limoges et que vous y êtes compris. M. Ravès ² n'a pas pu ou n'a pas voulu me dire si ce serait en qualité de Président de Chambre ou de Conseiller. Vous arriverez avant la clôture du travail. Adieu, bien cher collègue, tout à vous de cœur.

M. B.

Telles sont les six lettres de Maine de Biran à M. de Verneilh. Sans nous révéler des choses absolument originales, elles nous renseignent utilement sur l'amitié qui liait deux personnalités périgourdines et sur leur position politique pendant la Restauration. Cela suffisait à justifier leur publication.

Jean SECRET.

(1) Nous supposons que ces « ennemis » sont les fidèles du Comte d'Artois, car Maine de Biran paraît alors avoir grande admiration pour les doctrinaires et le groupe de Royer-Collard, cependant que M. de Verneilh sympathisait avec les libéraux et correspondait avec Benjamin Constant.

(2) Sous-Secrétaire d'Etat à la Justice.

VARIA

LA FÊTE DU BAPTÊME DU ROI DE ROME, A PAYZAC

(9 Juin 1811)

Vouloir rendre et peindre l'enthousiasme, le zèle, l'activité des habitants de Payzac, pour la célébration de la fête de la naissance et baptême du Roi de Rome, serait difficile. Jamais sujets n'ont démontré plus de cette joie, à la fois bruyante et sincère, qui peint si bien le tendre attachement et la vive sollicitude des Français pour ses augustes souverains. Huit jours avant le 9, tous les habitants de cette commune rurale, si intéressante, du département de la Dordogne, sont en mouvement. Tout le monde, hommes et femmes, sont occupés et des préparatifs et des détails. Ils n'ont pas de canon, ils vont le chercher à trois lieues (à Excideuil). L'éloignement et la difficulté des chemins ne les arrêtent pas; ils le conduisent, le traînent et l'amènent en chantant et aux cris répétés de « Vive le grand Napoléon, vive Marie-Louise et vive le Roi de Rome ». Ils font de même de tout ce qui leur manque et qui peut contribuer à l'embellissement et à l'éclat de la fête.

Le 8 au soir, la fête est annoncée par trois coups de canon, le son des cloches et le roulement des tambours.

Le 9, dès l'aurore, six coups de canon, le son des cloches se font entendre; les tambours battant aux champs, les musettes, les fifres, les cornemuses font retentir l'air des sons à la fois variés et champêtres.

A 8 heures, la Garde nationale se rassemble et au nombre de près de trois cents, s'exerce au magniment (sic) des armes et aux autres évolutions militaires, sous les commandement de M. Devins de Payzac. Des commissaires, nommés *ad hoc*, parcourent les rues et veillent au maintien de l'ordre et à la société publique, ils sont chargés de tous les détails.

A 10 heures, deux détachements de la Garde nationale se transportent, l'un, chez M. le Maire, l'autre chez M. l'Adjoint et les conduisent à la maison commune où trente-six jeunes demoiselles, habillées de blanc et parées de fleurs, attendaient ces Messieurs.

La Garde nationale va prendre le drapeau chez le commandant et se rend au son de tambours et de la musique devant la maison commune. Trois coups de canon, la détonation de dix boîtes à feu et le son des cloches annoncent l'office divin. Aussitôt le Maire, l'Adjoint,

le premier suppléant du Juge de paix et tout le Corps municipal se mettent en marche, précédés des trente-six jeunes personnes ci-dessus désignées, des tambours et de la musique, et suivis de toute la Garde nationale, qui marche dans le plus grand ordre, drapeau déployé. Les autorités constituées et les jeunes demoiselles prennent place au sanctuaire, des factionnaires placés aux différentes portes de l'église empêchent qu'une foule innombrable de peuple de l'un et l'autre sexe n'encombre l'église.

L'office divin commence ; à l'offrande M^{lle} Exartier, âgée de trente mois, et parée de blanc, offre un agneau ; M. Exartier, maire, monte en chaire et fait un discours analogue aux circonstances ; un membre du Conseil municipal, M. Froidefond, aîné, parle dans le même sens. Une décharge d'artillerie annonce l'Elévation ; pendant ce temps, Germinac-Lascoul, fort amateur, exécute un morceau de musique sur une orgue portative, placée dans le sanctuaire. La messe finie, le canon et les boîtes à feu se font entendre. Les autorités constituées, toujours précédées des jeunes demoiselles, de la musique et de tambours, sont reconduites dans le même ordre à la maison commune.

La Garde nationale, après avoir déposé le drapeau, fait quelques évolutions et exécute un feu de file, à la vue et au contentement d'une foule de peuple de l'un et l'autre sexe, qui ne voit pas sans étonnement paraître une voiture chargée de deux pièces de vin, dont M. Devins de Payzac fait cadeau, qu'on place sous les tilleuls dans la place publique, pour être distribué au peuple ; une acclamation générale des cris de « Vive l'Empereur, l'Impératrice, le Roi de Rome et toute la Famille impériale », s'élèvent de toutes parts.

Différents groupes se mettent à danser au son des violons, des flageolets, des musettes et d'autres instruments champêtres. Tout est confondu, chacun se livre au plaisir qui se manifeste de la manière la non moins équivoque et la plus expressive sur toutes les figures.

Un mât de cocagne élevé la veille et au haut duquel sont suspendus un jambon, un fichu, un gilet et une pièce de drap, sert à exercer les jeunes gens alertes et vigoureux et offre des récompenses à l'adresse et à la force.

A 1 heure, un roulement de tambours, une décharge de canons et de boîtes font rassembler la Garde nationale devant la maison commune où les autorités constituées, rassemblées, précédées comme le matin et dans le même ordre, se rendent à l'église où, après vêpres, il est chanté un *Tédum* (sic) en l'honneur de l'heureuse naissance et du baptême du Roi de Rome, de cet héritier des Césars, les Pères de

la Patrie. Pendant le *Tédum*, une salve d'artillerie se fait entendre, M. le Curé de Payzac, donne la bénédiction et M. Lascoul-Germiniac exécute un morceau de musique sur l'orgue et le violon.

Les autorités constituées sont ensuite reconduites dans le même ordre à la maison commune et la Garde nationale se sépare après avoir exécuté un feu de file.

Les autorités constituées, suivies de M. le Curé et d'un autre prêtre, se rendent dans une salle du sieur Vedrène, aubergiste, où un banquet de 116 convets est préparé. Au dessert, M. le Maire porte les toasts suivants : à Sa Majesté l'Empereur des Français, à Sa Majesté l'Impératrice, à Sa Majesté le roi de Rome, à toute la Famille impériale. Le commandant de la Garde nationale, M. Devins de Payzac : à nos braves armées, aux veuves et orphelins des héros morts pour la Patrie, à M. Maurice, baron de l'Empire ; au général Souhan (sic), conte de l'Empire ; à M. le Maire ; à M. le Sous-préfet de Nontron. A chaque toast, le canon a répondu et des cris d'allégresse prolongés portés jusqu'aux cieux les noms chéris de l'Empereur des Français, de sa digne épouse et de son auguste fils, le Roi de Rome. A ces toasts, ont précédés des toasts particuliers et le banquet a été terminé par une chanson en l'honneur du Roi de Rome.

N'oublions pas un banquet de vingt dames donné par M. le Maire ; le sexe intéressant a porté les mêmes toasts.

Après le banquet, vingt jeunes gens montent à cheval pour aller s'exercer au jeu de la bague, où un anneau, offert par M^{me} Devins de Payzac, doit être le prix de l'adresse. Le Maire, l'Adjoint, le premier suppléant du Juge de paix, et tout le Corps municipal, précédés et suivis d'une foule innombrable de citoyens des deux sexes et d'un détachement de la Garde nationale, se rendent sur le terrain préparé pour ce service. Le canon et le roulement des tambours annoncent que la lice est ouverte. Aussitôt, un des concurrents, une lance à la main, part comme l'éclair et manque son but. Le second n'est pas plus heureux, le troisième en fait de même ; enfin, après plusieurs courses répétées et inutiles, M. Germinière emporte l'anneau. Des cris de « bravo, bravo » s'élèvent de toutes parts. A ces cris répétés et prolongés répond une décharge d'artillerie et un roulement de tambours. Après quoi, M^{lle} Caille-Eyssartier, chargée par M^{me} Devins de Payzac de présenter l'anneau au vainqueur, s'avance vers lui et lui adresse ces paroles en lui remettant l'anneau :

« M^{me} Devins de Payzac a voulu nous donner en ce jour un gage de son souvenir pour la commune qui fut le berceau de ses ancêtres. Recevez, en son nom, cette bague qu'elle destine pour prix de l'adresse.

Qu'il est flatteur pour moi d'être ici son organe ! Il est vrai que cette mission nous laisse le vif regret de ne pas jouir de la présence de celle dont la bonté, les vertus et les grâces touchantes auraient donné un nouvel éclat à cette fête. »

« Quoique absente, M^{me} Devins de Payzac respire en ces lieux. Elle y respire en la personne de celui que le ciel lui donna pour époux, les mêmes souvenirs l'attachent à ces contrées : Comme elle, il se distingue par la bonté de son âme et par mille qualités aussi brillantes que solides. C'est lui qui a fait graver sur l'anneau que je vous présente, les noms chéris de Napoléon le Grand de Marie-Louise et du Roi de Rome, noms gravés qu'il a trouvé dans son cœur et qu'il vous donne comme le mot de ralliement de tout bon Français. »

On se transporte ensuite sur la place où différents groupes formaient les danses et où des athlètes, fiers et vigoureux, s'exerçaient encore après le mât de cocagne, mais sans succès ; aucun n'ayant pu atteindre le but. La partie est remise au lendemain, et à tous ces différents exercices succède une illumination générale et un bal très brillant, et annoncé par trois coups de canon, qui ont complété les cent un coups, qui s'est prolongé jusqu'au jour, dans une des salles du château, a terminé la fête.

(Extrait du registre des délibérations municipales communiqué par M. CELERIER)

UNE CEREMONIE D'ORDINATION A VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD EN 1773

L'an mil sept cent soixante treize, et le dixhuitieme de decembre, samedi des Quatres temps, Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Louis Emanuel de Cugnac, par la miséricorde de Dieu, et la grace du St Siege apostolique, éveque et seigneur de Lectoure conseiller du Roy en tous ses conseils ; a donné l'ordination solennelle, dans la chapelle de l'hôtel dieu de Villefranche de Perigord au diocese de Sarlat, dediée à St François de Sales, et ledit hotel dieu fondé par les ancêtres de Monseigneur Louis Emanuel de Cugnac, la tonsure à dom Jean-Baptiste Gilet, à dom Jean Carlet, et à dom Antoine Cairade, tous de l'ordre des Chartreux de Vaclaire.

Les quatre moindres aux mêmes que dessus. Le sou diaconat aux memes que dessus, à M. Michel Marmier de Sarlat, à M. Jaques Monfils de Belves diocèse de Sarlat et au pere Louis Balliot de l'ordre

des Mineurs, Récollet du couvent de Bordeaux. Le diaconat à M. Jean Sourzac de Sarlat et à M. Vernet de Sarlat. La prêtrise à M. Pierre Marty, de Belves diocèse de Sarlat, à M. Jean Baptiste Roineaud, de Sciorac diocèse de Sarlat, à M. Estienne Lacombe, du diocèse de Sarlat, et à M. Géraud Saget du diocèse de St Flour, ayant pour assistans M. Jean Elie Borie pretre professeur en theologie, et syndic de la Congregation de la Mission de la maison de Sarlat, M. Duclaux, docteur en theologie, curé de Duravel en Quercy M. Boudon vicaire de Loubejac en Quercy M. Jean Baptiste Saly vicaire de Villefranche, et M. Jean Pierre Breu licentier en droit canon, et civil curé de la presente ville. qui a signé le present acte et en présence de M. Valen bourgeois, et ancien premier consul, et de M. Jean Joseph Laporte de Lanause licentier es droits, pris pour temoins de la dite cérémonie et du présent acte soussignés.

Lanause de Laporte

Vialenc ancien premier consul

Breu curé de Villefranche.

Saly vicaire de Villefranche.

(Original sur papier, communiqué par M. H. ANSTETT).

NOS REPRESENTANTS EN 1826

BEAUMONT [Le vicomte de] (Dordogne). — Royaliste par conviction, anti-ministériel par système, il a souvent porté de fortes bottes à M. de Villèle ; et il sait mieux que personne combien la cuirasse d'un premier ministre est difficile à entamer.

CHILHAUD DE LA RIGAUDIE. — Il est âgé de soixante dix sept ans ; c'est le doyen de la Chambre, et, en cette qualité, il l'a plusieurs fois occupé le fauteuil. C'est un homme de bien, qui se coiffe à l'*oiseau royal*, et qui est estimé de tous les partis.

DELPIT. — Elu par les manœuvres ministérielles, il combat sans cesse les projets des ministres : l'ingrat !...

GÉNYS DE BEAUPUY (de). — Assez riche pour se passer de la faveur ministérielle, il vote avec l'extrême droite.

MEYNARD (Le chevalier de). — Respectable magistrat, qui a traversé avec honneur les temps orageux de la révolution : il siégeait à la Convention lors de la condamnation de Louis XVI, et vota pour l'appel au peuple, et comme son discours excitait les murmures de

l'assemblée, il s'écria : « Taisez-vous !... ce ne sont pas vos cris que j'écoute, mais la voix de ma conscience ».

Un tel homme ne peut être soupçonné de dépendance.

MIRANDOLE (sic) (Comte de). — C'est un de ces émigrés qui rentrés en France après le 18 brumaire, ont vécu dans l'obscurité pendant quinze ans, et que la restauration vit surgir de tous côtés. Le comte de la Mirandole (sic) est indépendant, comme presque tous les députés du même département, et ce qui n'est pas commun par le temps qui court, il ne veut point de place.

(Extrait de la *Petite Biographie des députés*, publ. par Raban ; Paris, 1826 ; in-24).

BIBLIOGRAPHIE

ALBERT DE LABORDERIE : *46 églises limousines*. Limoges, 1946. 135 p.

Cet ouvrage complète la série des descriptions d'églises limousines déjà parues dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*. Ainsi, la Haute-Vienne a maintenant la bonne fortune de posséder un inventaire complet de toutes ses églises possédant un intérêt archéologique, ce qui nous paraît une condition essentielle pour aborder par la suite des études plus poussées et des essais de classification.

L'auteur étudie donc 46 églises de l'ouest du département, de la Basse-Marche, des vallées de la Vienne, de la Briance et du Taurion. Historique, plan, description et mobilier : tout cela est passé en revue pour chaque monument, et 134 figures éclairent le texte (soit une moyenne de 3 par église, chacune ayant son plan). Rien d'inutile : on a vraiment l'essentiel.

Nous ferions volontiers quelques réserves, notamment sur l'échelle des plans qui est un peu petite (7 mm. pour 10 m.), sur la chronologie qui ne nous paraît pas toujours évidente, sur quelques attributions de dates dans des plans datés (par exemple, les contreforts blais de l'église de la Croisille, donnés comme du ^x^e, sont manifestement du ^{xv}^e au plus tôt) ; nous eussions aimé aussi, lorsque on nous présente une coupole, être éclairé sur la façon dont naissent les grands arcs et dont ils se raccordent à la courbure des pendentifs, mais ce soit là

petits détails que seul un archéologue très exigeant peut remarquer !

C'est dans l'ensemble un excellent travail, clair, précis, complet, et les dessins, de l'auteur lui-même, donnent de précieux renseignements sur l'iconographie, la décoration et la sculpture limousine. (La question du mobilier, qui tient une large place, est traitée avec beaucoup de goût et de compétence).

Le livre se termine par une table générale de toutes les études sur les églises de la Haute-Vienne décrites dans le *Bulletin* et dans l'ouvrage précité, ce qui est extrêmement commode.

Heureux Limousin qui a su trouver des archéologues pour chanter ses églises ! Il est vrai que les églises intéressantes sont chiffrées 203 pour le département ; or, pour le Périgord, c'est au moins le double qu'il faudrait compter ! Voilà des projets pour les planches à dessin des archéologues périgourdins !

Jean SECRET.

Le Directeur, G. LAVERGNE.